

ANNEXE III

DÉCLARATION MÉDITERRANÉENNE POUR LE SOMMET DE JOHANNESBURG

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, réunies à Monaco du 14 au 17 novembre 2001 dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée,

Considérant le Projet de Déclaration élaboré par les membres de la Commission méditerranéenne du développement durable lors de sa réunion tenue à Tunis du 14 au 17 novembre 2000,

Ayant examiné les progrès accomplis vers le développement durable au niveau régional à la lumière des trois piliers – économique, social et environnemental – du développement durable et de la nécessité d'adopter une approche intégrée,

Reconnaissant qu'une bonne gouvernance, fondée sur les processus démocratiques, le respect des droits fondamentaux, spécialement des femmes et des enfants, la promotion de la justice et du droit international, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations concernées, ainsi que sur l'établissement de la paix et de la sécurité basé sur la légalité internationale, est une condition préalable au développement durable,

Soulignant l'importance et la spécificité de la Méditerranée en tant qu'écorégion et zone de solidarité, ainsi que sa vocation à rapprocher des cultures différentes les unes des autres,

Insistant aussi sur la nécessité de promouvoir des stratégies de développement durable pour des écorégions telles que la Méditerranée ainsi que les commissions régionales associées,

Reconnaissant la contribution des activités et des recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable à la promotion du développement durable,

Accueillant avec satisfaction le rôle de plus en plus important et la mise en réseau active des organisations non gouvernementales méditerranéennes, des groupes socio-économiques, des autorités locales, des milieux enseignants scientifiques et des médias en tant qu'acteurs et partenaires du développement durable,

Soulignant l'impact de la mondialisation et de l'intensification des échanges économiques, culturels et touristiques ainsi que les risques auxquels sont exposés le patrimoine naturel et culturel de la Méditerranée et la spécificité de celle-ci,

Préoccupées par les pressions qui s'exercent sur l'environnement et la diversité biologique, la dégradation des forêts et des zones humides, la désertification et la dégradation des sols, la persistance de pratiques qui ne sont pas durables à long terme, telles que la littoralisation, la surexploitation de ressources naturelles vulnérables, notamment l'eau, la concentration des activités touristiques, l'accroissement de la production de déchets solides domestiques et industriels, la consommation croissante de combustibles fossiles qui contribue à l'effet de serre et les risques naturels et technologiques connexes ainsi que la généralisation de schémas de production et de consommation non durables,

Préoccupées également par le décalage grandissant entre les ressources humaines et financières disponibles et les défis à relever,

Sont convenues de ce qui suit:

Développement social

Il conviendrait de freiner l'élargissement des écarts de revenu entre les pays du Nord et les pays du Sud de la région et entre les secteurs riches et pauvres de la société à l'intérieur de chaque pays. Les Parties contractantes affirment qu'elles sont déterminées à atteindre et dépasser les objectifs fixés pour 2015 en matière de réduction de la pauvreté par le Sommet du millénaire en élaborant et en exécutant aux niveaux régional et national des politiques, des stratégies et des programmes appropriés et de nature à promouvoir l'équité entre les sexes pour s'attaquer avec efficacité à la pauvreté. À cette fin, il sera tenu compte des questions que suscitent les tendances des migrations et les transitions économiques, qui ont donné naissance à de nouvelles formes de pauvreté.

La protection et l'amélioration de la santé ainsi que l'utilisation judicieuse des ressources disponibles pour les soins de santé sont une composante essentielle du développement durable de la région.

Il est indispensable que la région investisse dans le renforcement des capacités et l'habilitation de sa jeune population. Les pays méditerranéens sont résolus à élaborer des stratégies d'éducation, d'information, de communication et de formation rationnelles et appropriées et à revoir et réformer les stratégies existantes pour développer le capital humain requis pour alimenter le développement durable. L'accès de tous à l'enseignement général, y compris l'éducation en matière d'environnement et de durabilité, devrait être garanti.

Gestion des ressources naturelles et lutte contre la pollution

Une action s'impose aux niveaux international, régional, national et local, en collaboration avec tous les acteurs, afin de protéger efficacement la qualité de cet environnement marin unique, de faciliter une gestion intégrée des zones côtières, de promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins versants, de préserver la précieuse diversité biologique de la région et de combattre efficacement la désertification et la dégradation des terres.

Considérant que la région méditerranéenne attire un tiers du tourisme international, il faudrait encourager un tourisme durable respectueux de l'environnement et des paysages naturels.

Il faudrait étudier systématiquement les risques naturels et technologiques, adopter des mesures de prévention à tous les niveaux de la gouvernance, assurer la sécurité des populations et de leurs biens et préserver le milieu naturel et le patrimoine culturel.

Il conviendrait également de traiter des questions se rapportant à la propreté et à la salubrité de l'eau, à la productivité des terres et à la sécurité alimentaire aux niveaux régional et national en favorisant des pratiques agricoles et d'élevage durables et des schémas de consommation respectueux de l'environnement.

Il faudrait accroître considérablement la place occupée par les sources d'énergie renouvelables respectueuses de l'environnement, en particulier l'énergie solaire, éolienne et géothermique, dans la production et l'utilisation totales d'énergie primaire et encourager l'application de technologies à haut rendement énergétique.

Il faudrait promouvoir et mettre en oeuvre des politiques visant à une gestion dans des conditions de sécurité et, lorsque c'est possible, à une élimination de la pollution industrielle et des produits chimiques dangereux dans la région.

Les réseaux de surveillance continue, observatoires et systèmes de collecte des données devraient être reliés avec efficacité de manière à pouvoir analyser les tendances à long terme et élaborer des politiques de gestion appropriées.

Cadre institutionnel et juridique

Le développement durable exige l'intégration des considérations économiques, sociales et environnementales aux processus décisionnels, aux procédures de planification et à l'élaboration des lois à tous les niveaux.

Les cadres institutionnel et juridique doivent assurer l'accès du public à l'information sur l'environnement, la participation à la prise des décisions et l'accès à la justice. L'application du principe de précaution, du principe "pollueur-payeur" et du principe d'une responsabilité commune et différenciée est essentielle dans toutes les politiques pertinentes.

Les Parties contractantes soutiennent les efforts tendant à renforcer la gouvernance mondiale environnementale et entendent y contribuer dans la région méditerranéenne.

Pour accroître l'efficacité du cadre juridique international envisagé à la Conférence de Rio, il faut que les pays respectent les engagements qu'ils ont pris au titre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et qu'ils ratifient et appliquent la Convention de Rotterdam, la Convention de Stockholm, le Protocole de Cartagena et le Protocole de Kyoto. Les progrès réalisés en ce qui concerne le Protocole de Kyoto à la septième Réunion des Parties contractantes à la Convention-cadre, accueillie à Marrakech par un pays du sud de la Méditerranée, constituent une contribution précieuse au développement durable, et le Plan d'action pour la Méditerranée devrait contribuer à sa mise en oeuvre.

L'action au plan régional est extrêmement importante pour la promotion du développement durable. À cette fin, les Parties contractantes ont renouvelé le Plan d'action pour la Méditerranée, ont révisé la Convention de Barcelone de 1976 et ses Protocoles, ont adopté de nouveaux protocoles et se sont entendus sur un système d'établissement de rapports pour suivre les progrès réalisés au regard des engagements qu'ils ont pris. La Commission méditerranéenne du développement durable s'avère très utile pour promouvoir le partenariat avec des groupes importants, en particulier grâce à ses groupes de travail sur l'eau, le tourisme et l'industrie. Les Parties s'emploient aussi à resserrer les liens entre le Partenariat euro-méditerranéen et le Plan d'action pour la Méditerranée.

Gouvernance, décentralisation et participation

Le rôle des structures de gouvernance et de prise des décisions participatives dans la Méditerranée, aux niveaux régional, national et local, devrait être renforcé.

Les pays devraient faciliter la mise en oeuvre des recommandations et des plans d'action découlant des programmes Action 21 au niveau local et établir les cadres institutionnels correspondants en fournissant les moyens nécessaires aux autorités locales ou en leur facilitant l'accès à ces moyens.

Tous les pays et grands groupes de la région devraient élaborer et appliquer des stratégies de durabilité concrètes et ciblées aux différents niveaux de gouvernance, y compris pour la gestion intégrée des ressources hydrauliques et la gestion intégrée des zones côtières, en particulier dans le but d'atténuer les pressions qui s'exercent sur les régions côtières.

Coopération, partenariat et financement

La mondialisation étant un processus rapide, irréversible et puissant, les pays méditerranéens sont déterminés à en tirer les avantages et à s'attaquer efficacement aux effets secondaires néfastes qu'elle peut avoir sur la cohésion sociale, la qualité de l'environnement et les identités culturelles afin de promouvoir le développement durable, en particulier dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, de la future zone de libre-échange et du projet d'élargissement de l'Union européenne.

Il conviendrait de mettre en commun les connaissances scientifiques pour assurer un développement durable et promouvoir l'éco-efficacité et d'encourager le transfert de technologies respectueuses de l'environnement. Les centres régionaux méditerranéens ont un rôle important à jouer à cet égard.

Les ressources nationales, une libéralisation des échanges compatible avec la protection de l'environnement et les courants de capitaux privés, en particulier l'investissement étranger direct, sont indispensables pour générer des moyens pour financer le développement durable. Il conviendrait d'accroître beaucoup les financements nationaux tout en favorisant les mesures d'incitation à des investissements respectueux des considérations environnementales et sociales et en supprimant progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement.

Il conviendrait d'augmenter de façon substantielle les financements régionaux ou internationaux, bilatéraux et multilatéraux, disponibles au titre de l'aide publique au développement et de mieux les adapter aux programmes de protection de l'environnement et de développement durable dans la Méditerranée.

En ce qui concerne l'aide, la communauté internationale devrait s'efforcer d'atteindre aussi rapidement que possible l'objectif de 0,7% du PNB accepté par les Nations Unies. Il y a lieu de se féliciter à cet égard du fait que les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Union européenne se sont engagés en juin 2001 à progresser réellement vers cet objectif avant le Sommet de Johannesburg.

Il conviendrait de trouver des moyens nouveaux et supplémentaires de financement et de faciliter la mise en place de mécanismes financiers novateurs, respectueux des principes de développement durable, tels que l'échange de créances contre investissements dans la protection de l'environnement et le développement durable ainsi que les mécanismes pour un développement propre du Protocole de Kyoto.

Ces initiatives constituent des mécanismes novateurs de solidarité menant à un partenariat méditerranéen authentique et efficace.

À cette fin, les Parties contractantes décident:

- d'élaborer ou de revoir leurs stratégies de développement durable compte tenu des résultats du Sommet de Johannesburg et des accords énoncés ci-dessus;
- d'élaborer des politiques de développement régional, notamment pour assurer une gestion efficace du capital-nature;
- de procéder aux réformes institutionnelles, budgétaires et juridiques voulues pour promouvoir la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan d'action pour la Méditerranée, tel que renouvelé en 1995, compte dûment tenu des considérations socio-économiques, particulièrement dans les pays de l'est et du sud de la Méditerranée;
- de promouvoir les activités de la Commission méditerranéenne du développement durable et sa contribution à la promotion du développement durable dans la région méditerranéenne dans le cadre de la Convention de Barcelone et de prendre les mesures nécessaires pour appliquer ses recommandations et propositions d'action;
- de promouvoir la création de systèmes d'information, de surveillance et d'évaluation de l'état de l'environnement et du développement durable aux niveaux régional, national et local;

et invitent:

Les gouvernements des pays méditerranéens à accroître les ressources qu'ils consacrent au respect de ces engagements;

Les organisations internationales et la Communauté européenne à améliorer l'allocation des ressources et à renforcer les synergies et l'appui mutuel entre leurs programmes d'intervention dans la Méditerranée de manière à répondre plus efficacement aux besoins de la région;

L'Organisation des Nations Unies à prendre en compte les besoins et ressources des écorégions, telles que la Méditerranée, quand elle traite de questions de développement durable.